

VILLECRESNES

Le nouveau plan de circulation dérange



Villecresnes, mercredi. « L'ancien équilibre a été détruit, il y a désormais un petit périphérique qui passe par la rue de la Bourgogne ! », explique l'un des initiateurs de la pétition contre le nouveau plan de circulation. (LP/BL.)

« NOTRE RUE EST DÉFAVORISÉE au détriment des autres ! » Jean-François est un riverain de la rue de la Bourgogne à Villecresnes. Il fait partie des signataires d'une pétition adressée au maire (LR) Gérard Guille. Dans le viseur des mécontents, la modification du plan de circulation de la ville, initiée au mois de juin par la mairie, qui modifie les vitesses et les sens de circulation dans certaines artères.

« Dans plusieurs rues, il y a un afflux de circulation considérable, explique l'un des initiateurs de cette pétition. L'ancien équilibre a été détruit, il y a désormais un petit périphérique qui passe par la rue de la Bourgogne ! » Outre les désagréments liés à la densification du trafic dans leur rue, certains riverains pointent du doigt de nouvel-

les mesures dangereuses. « La vitesse, qui avait été limitée à 30 km/h dans toute la ville, va repasser à 50 km/h dans les rues de Mandres, d'Yerres et du Réveillon. Il y a eu des accidents mortels dans ces rues en 2009 et 2010 », raconte un habitant. Mais plus que le fond, c'est la forme qui est dénoncée : « La nouvelle municipalité s'est fait une spécialité d'agir sans aucune concertation », dénonce l'ancien maire Daniel Wappler, défait en 2014 et aujourd'hui à la tête de l'association Villecresnes avenir qui relaie la pétition.

La situation réexaminée en septembre

La modification du plan de circulation faisait pourtant partie des promesses de campagne de l'équipe

municipale, qui a effectué ces premiers changements à partir d'un questionnaire distribué aux habitants, dont seulement 500 ont répondu. « Ce plan est temporaire, explique le maire adjoint Valère Villa. Nous avons réalisé des comptages avant la modification, nous comparons avec la nouvelle situation. En septembre, tout sera modifié selon cette comparaison, pour que personne ne soit désavantagé ou lésé ». Et l' élu de minimiser l'impact négatif des mesures : « les portions à 50 km/h représentent 2 km sur les 50 km de voies carrossables, c'est très très peu. »

En septembre, les pétitionnaires envisagent des « actions plus démonstratives si la concertation n'a pas lieu ».

BASTIEN LEJEUNE